Jean-Louis POIRIER, Doyen honoraire de l'Inspection Générale de Philosophie

Cours interactifs en visioconférence proposés aux partenaires du Projet *Europe, Éducation, École* le 02 octobre 2014 : de 10h à 12h et de 14h à16h

Diffusion en direct : http://melies.ac-versailles.fr/projet-europe/visio/

Diffusion en différé: http://www.dailymotion.com/projeteee

Programme 2014 – 2015 : http://www.coin-philo.net/eee.14-15.prog.php Cours classés : http://www.coin-philo.net/eee.13-14.cours_philo_en_ligne.php

Contact: c.michalewski@ac-versailles.fr

LA VÉRITÉ

Texte n° 1

La vérité, dit-on, consiste dans l'accord de la connaissance avec l'objet. Selon cette simple définition de mot, ma connaissance doit donc s'accorder avec l'objet pour avoir valeur de vérité. Or le seul moyen que j'ai de comparer l'objet avec ma connaissance c'est que je le connaisse. Ainsi, ma connaissance doit se confirmer ellemême; mais c'est bien loin de suffire à la vérité. Car puisque l'objet est hors de moi et que la connaissance est en moi, tout ce que je puis apprécier c'est si ma connaissance de l'objet s'accorde avec ma connaissance de l'objet. Les anciens appelaient diallèle un tel cercle dans la définition. Et effectivement c'est cette faute que les sceptiques n'ont cessé de reprocher aux logiciens ; ils remarquaient qu'il en est de cette définition de la vérité comme d'un homme qui ferait une déposition au tribunal et invoquerait comme témoin quelqu'un que personne ne connaît, mais qui voudrait être cru en affirmant que celui qui l'invoque comme témoin est un honnête homme. Reproche absolument fondé, mais la solution du problème en question est totalement impossible pour tout le monde.

Kant, Logique, Introduction, VII, traduction L. Guillermit, Vrin, p. 54-55.

Texte n° 2

Un critère matériel et universel de la vérité n'est pas possible – il est même en soi contradictoire. Car en tant qu'universel, valable pour tout objet en général, il devrait ne faire acception d'absolument aucune distinction entre les objets tout en servant cependant, justement en tant que critère matériel, à cette distinction même, pour pouvoir déterminer si une connaissance s'accorde précisément à l'objet auquel elle est rapportée et non pas à un objet quelconque en général, ce qui ne voudrait proprement rien dire. Car la vérité matérielle doit consister dans cet accord d'une connaissance avec cet objet déterminé auquel elle est rapportée. En effet une connaissance qui est vraie si elle est rapportée à un objet, peut être fausse si elle est rapportée à un autre. Il est donc absurde d'exiger un critère matériel universel de la vérité qui devrait à la fois faire abstraction et ne pas faire abstraction de toute différence entre les objets.

En revanche, si ce sont de critères formels universels qu'il s'agit, il est aisé de décider qu'il peut parfaitement y en avoir. Car la vérité formelle consiste simplement dans l'accord de la connaissance avec elle-même en faisant complètement abstraction de tous les objets et de toute différence entre eux. Et par conséquent les critères formels universels de la vérité ne sont rien d'autre que les caractères logiques universels de l'accord de la connaissance avec elle-même, ou ce qui est la même chose – avec les lois universelles de l'entendement et de la raison. Ces critères formels universels ne sont assurément pas suffisants pour la vérité objective, mais ils doivent cependant être considérés comme sa conditio sine qua non.

Kant, Logique, Introduction, VII, traduction L. Guillermit, Vrin, p. 55-56.

Texte n° 3

Que soit vrai tout ce que l'on dit tant aux autres qu'à soi-même, c'est ce qu'il est impossible de garantir dans tous les cas, parce qu'on peut se tromper ; mais que ce soit sincère, c'est ce que l'on peut et doit toujours garantir, parce qu'on s'en rend compte immédiatement. Dans le premier cas, il faut, par un jugement logique de la raison, confronter l'affirmation avec l'objet ; dans le second, à l'instant où l'on constate sa conviction, on confronte devant la conscience l'affirmation avec le sujet. Si l'on pose l'affirmation par rapport à l'objet sans s'être assuré qu'on peut la poser aussi par rapport au sujet, on avance autre chose que ce dont on est convaincu, on ment. [...] Cette sincérité, on peut l'appeler la conscience formelle ; la conscience matérielle consiste dans le souci de ne rien affirmer d'incertain. La première est donc faite du sentiment d'avoir, dans le cas donné, observé la seconde. Les moralistes parlent d'une conscience fausse, mais ils disent une absurdité. Si une pareille conscience existait, personne ne serait plus jamais assuré d'avoir bien agi, puisque le juge en dernier ressort lui-même pourrait se tromper. Il m'arrive sans doute de me tromper dans le jugement qui me fait croire que j'ai raison ; mais ce jugement procède de l'intelligence, et celle-ci se borne, d'une manière exacte ou erronée, à juger objectivement. Mais dans ce sentiment intime : « je crois avoir raison », ou : « je fais semblant de le croire », je ne puis absolument pas me tromper, puisque ce jugement, ou mieux cette phrase n'est que l'expression de ce sentiment même.

> **Kant**, Sur l'insuccès de tous les essais de Théodicée, Traduction Festugière, Vrin, p. 210

Texte nº 4

La fausseté d'un jugement n'est pas pour nous une objection contre ce jugement. C'est là ce que notre nouveau langage a peut-être de plus étrange. Il s'agit de savoir dans quelle mesure ce jugement accélère et conserve la vie, maintient et même développe l'espèce. Et, par principe, nous inclinons à prétendre que les jugements les plus faux (dont les jugements synthétiques *a priori* font partie) sont, pour nous, les plus indispensables, que l'homme ne saurait exister sans le cours forcé des valeurs logiques, sans mesurer la réalité à l'étiage du monde purement fictif de l'inconditionné, de l'identique à soi, sans une falsification constante du monde par le nombre, — à prétendre que renoncer à des jugements faux ce serait renoncer à la vie, nier la vie. Avouer que le mensonge est une condition vitale, c'est là, certes, s'opposer de dangereuse façon aux évaluations habituelles ; et il suffirait à une philosophie de l'oser pour se placer ainsi par de là le bien et le mal.

Nietzsche, Par delà le bien et le mal, Traduction Henri Albert, ch. I, § 4.